

**Sécurité civile : Plan d'intervention gouvernemental****Mission 13 : Électricité**

<b>Responsable de mission</b>	:	Hydro-Québec
<b>Responsables d'activités</b>	:	Hydro-Québec
<b>Responsables du soutien</b>	:	Ministère des Ressources naturelles Sûreté du Québec Ministère des Transports Ministère de l'Environnement Commission de la santé et de la sécurité du travail

**1.1 OBJECTIFS DE MISSION :**

Rétablir le service électrique pour maintenir les activités essentielles et pour subvenir aux besoins prioritaires. Minimiser les impacts de la situation de sinistre sur la population en général, le personnel et les actifs d'Hydro-Québec.

**1.2 RÔLE DU RESPONSABLE DE MISSION**

Hydro-Québec est responsable de la mission « Électricité ». À ce titre, elle doit, à la demande du coordonnateur de l'OSCQ (Organisation de la Sécurité civile du Québec), être en mesure :

- d'anticiper et d'évaluer l'impact d'une catastrophe sur le secteur de l'électricité afin de déterminer les mesures qui seraient à prendre et au besoin, de coordonner les opérations préventives nécessaires permettant d'en limiter les effets ou d'en atténuer la gravité sur les entreprises ;
- d'évaluer les besoins en électricité subséquents au sinistre en fonction des priorités et des responsabilités convenues, d'évaluer les sources d'approvisionnement et les ressources disponibles et de préparer un plan de contingence ;
- de mobiliser les intervenants et de coordonner les opérations du secteur de l'électricité pour la remise en production des installations électriques, le transport et la distribution d'électricité auprès de la population sinistrée et des intervenants de première ligne et enfin d'assurer le rétablissement du service électrique normal.

Elle accomplit sa mission en étroite collaboration avec les entreprises productrices et distributrices d'énergie.

## **1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

### **1.3.1 Électricité**

Hydro-Québec est responsable de toutes les activités essentielles et de soutien permettant le rétablissement du service électrique : la production, le transport, la distribution, les télécommunications et l'informatique du réseau en fonction des priorités établies en conformité avec son plan d'urgence corporatif.

Le Ministère des Ressources naturelles soutient Hydro-Québec par la préparation de décrets lorsque requis.

Le ministère de l'Environnement soutient Hydro-Québec par la révision des cotes de débit avec les différents producteurs ou gestionnaires des plans d'eau lorsque la situation le requiert (en collaboration avec le Ministère des Ressources naturelles).

Le ministère des Transports soutient Hydro-Québec par l'assouplissement de l'application des normes auxquelles sont soumis les transporteurs, par l'ouverture, la fermeture ou la réparation de routes, la préparation d'itinéraires, la signalisation et l'escorte pour le transport d'équipements lorsque la situation le requiert.

La Sûreté du Québec soutient Hydro-Québec par l'escorte pour le transport de personnel ou d'équipements lorsque la situation le requiert.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail soutient Hydro-Québec dans sa recherche de méthodes sécuritaires sur les chantiers lorsque la situation le requiert.

### **1.3.2 Gestion de l'offre et de la demande de Génératrices**

Hydro-Québec est responsable de la planification et de la gestion de l'approvisionnement et du déploiement des génératrices disponibles de moyenne et grande capacité lors de sinistres selon les priorités identifiées par l'O.S.C.Q. conformément à l'entente entre Hydro-Québec et la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Le ministère des Transports soutient Hydro-Québec par l'assouplissement de l'application des normes auxquelles sont soumis les transporteurs, par l'ouverture, la fermeture ou la réparation de routes, la préparation d'itinéraires, la signalisation et l'escorte pour le transport d'équipements lorsque la situation le requiert.

La Sûreté du Québec soutient Hydro-Québec par l'escorte pour le transport de personnel ou d'équipements lorsque la situation le requiert.

Le Ministère des Ressources naturelles soutient Hydro-Québec en évaluant la disponibilité des carburants en fonction des besoins de l'activité génératrices.

## Liste des missions du Plan d'intervention gouvernemental en cas de sinistre

1. La mission «Évacuation massive et réintégration».
2. La mission «Hébergement».
3. La mission «Approvisionnement en biens et services essentiels».
4. La mission «Services spécialisés aux personnes sinistrées».
5. La mission «Transport» (de marchandise et services)
6. La mission «Réseaux de télécommunication».
7. La mission «Communication»
8. La mission «Sécurité».
9. La mission «Soutien aux municipalités»
10. La mission «Habitation»
11. La mission « Santé»
12. La mission «Énergie»
13. La mission Électricité
14. La mission «Environnement»
15. La mission «Bioalimentaire»
16. La mission «Activités économiques» (impact sur les entreprises et l'emploi)
17. La mission «Soutien logistique à l'OSCQ»
18. La mission «Aide financière»
19. La mission «Reconstruction»

(1) Hydro-Québec est responsable de la mission Électricité et soutient par son expertise ou ses ressources les missions qui sont soulignées.